LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi vingt-deux mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 16 mai 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Marie-Eve TAYOT, Conseillère communautaire déléguée, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :
M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Vincent REY
Mme Samia RIFFAUD donne pouvoirs à Mme Corinne ROBERT
M. Alexandre PORTHEAULT donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à M. Jacques ROUX
M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Martine BOUCHER donne pouvoirs à Mme Monique DELPI
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
M. Gilbert BERNARD donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Marc BIENVENU
Mme Sarah TERQUEUX donne pouvoirs à Mme Nathalie MEZILLE
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI

Absent :
M. Claude BRUNAUD

L'ORDRE DU JOUR EST

Expérimentation du libre accès des transports les week-ends à compter du 01/07/2025 pour une durée d'un an à 18 mois - évolution de la grille tarifaire - avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public des transports de personnes de Limoges Métropole

N° 1.1

M. GUERIN Guillaume, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le contexte

Limoges Métropole a souhaité mettre en accès libre le réseau TCL les 3 week-ends précédant Noël 2024. Un bilan des fréquentations étant impossible en utilisant le nombre de validations, une méthodologie de comptage spéciale a été mise en place spécifiquement pour cette occasion par la Société de transports en commun de Limoges Métropole (STCLM) : une évaluation par échantillonnage réalisée par le comptage des montées par des agents à plusieurs arrêts clés du réseau et aux principaux pôles de correspondance en centre-ville sur des tranches horaires définies.
L'analyse de ces comptages certes sommaires, a permis de suggérer une tendance à la hausse de la fréquentation de l'ordre de 22% à 30% les samedis.

Fort de ce bilan positif de l'expérimentation, Limoges Métropole souhaite la poursuite à titre expérimental du libre accès des transports en commun sur son réseau. Cette décision s'inscrit également dans un contexte de travaux à venir liés aux projets MOOVEO et réseau de chaleur urbain dans le cadre desquels Limoges Métropole souhaite maintenir un accès simple, rapide et gratuit au cœur urbain au bénéfice des acteurs économiques qui le font vivre.

Limoges Métropole souhaite donc poursuivre cette démarche en expérimentant le libre accès les week-ends sur son réseau de transport en commun durant 1 année minimum à compter du 1er juillet 2025. Ceci signifie que les usagers pourront accéder à bord sans titre de transport.

Cette mesure expérimentale vise en effet à :
- inciter à recourir aux transports en commun,
- favoriser un usage plus large des transports en commun, en semaine, pour les nouveaux usagers du samedi et du dimanche,
- renforcer l'attractivité et le dynamisme des centres-villes,
- soutenir l'activité économique des commerçants,
- apaiser la ville, améliorer la qualité de l'air, réduire les pollutions.

L'objectif principal est ainsi de reporter l'usage de la voiture individuelle le samedi et le dimanche vers le transport public, et également d'inciter des personnes qui ne connaissent pas le transport en bus TCL à le découvrir.

L'expérimentation est susceptible d'être prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, le temps de faire le bilan de l'expérimentation et de décider de sa pérennisation ou non.

I - Principes de mise en œuvre opérationnelle

Le libre accès sera appliqué les week-ends pour le réseau de transports urbains exploité par la STCLM, y compris le transport à la demande (Télobus et Handibus).

Cette expérimentation est prévue pour une durée de 12 mois et pourrait être prolongée de 3 ou 6 mois selon les options prévues. Elle s'inscrit dans la continuité des libres accès mis en place avec succès initiés sur 3 week-ends du mois de décembre 2024.

Le libre accès s'appliquera tous les week-ends du samedi matin premier service (début aux alentours de 4h50) au dimanche dernier service du soir (fin aux alentours de 00h45). Aucun titre de transport ni validation à bord n'est nécessaire, ce qui rend l'utilisation des bus et des trolleybus d'une grande simplicité.

L'organisation pratique serait la suivante :

- afin de garantir la fluidité et le confort des usagers, la montée s'effectuera toujours par la porte avant ;
- en montant par les portes avant, l'usager n'aura pas à valider de titre de transport ;
- l'achat de titres de transport reste possible le week-end y compris auprès des conducteurs ;
- les jours fériés ne sont pas concernés par ce libre accès sauf s'il s'agit d'un samedi ou d'un dimanche ;
- le libre accès ne concerne pas les lignes régulières régionales qui acceptent les titres Transports en commun de Limoges (TCL) à l'intérieur du périmètre des transports urbains.

L'expérimentation ne modifie pas le niveau d'offre du réseau TCL le week-end mais des renforts ponctuels sur certaines lignes sont prévus par l'exploitant.
De plus, il est envisagé de recourir à une solution numérique d'optimisation des réseaux de transport permettant de recenser l'évolution du nombre de passagers sur les lignes grâce à des capteurs. Ainsi, ce système permettra d'adapter dans la mesure du possible, l'offre de transport en fonction de la demande.
Ces capteurs, loués par la STCLM, seront installés uniquement dans une partie des véhicules mise à disposition de l'exploitant.

Il convient de noter qu'il n'est pas nécessaire d'acquérir ou louer d'autobus supplémentaire pour cette expérimentation. En effet, le libre accès durant les week-ends n'implique aucune acquisition de véhicule supplémentaire, ni de recrutement de personnel supplémentaire (non prévus contractuellement).

Il vous est proposé de coupler ce libre accès à une baisse des tarifs, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de cette politique publique et d'en faire une mesure de pouvoir d'achat à destination de tous les usagers.

II - Présentation des évolutions tarifaires

L'actualisation de la tarification, à partir du 1er juillet 2025, concerne le réseau de transports urbains exploité par la STCLM et également les lignes régulières régionales qui acceptent les titres Transports en commun de Limoges (TCL) à l'intérieur du périmètre des transports urbains.

Pour les titres à décompte

Ce type de titre est majoritairement chargé sur les billets sans contact. Le support peut être réutilisé ultérieurement pour des rechargements. Le tarif du support (0,4 € TTC) reste identique et vient s'ajouter à la vente uniquement du 1er achat.

Il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur à ce jour, sur l'ensemble des titres à décompte sauf le 10 voyages Préférentiel (voir plus bas).

	Quantités vendues en 2024	Nombre de titres vendus Prévisionnel sur l'année 2025	A compter du 01/07/25 En TTC
Billet Unité	258 305	179 123	1,50 €
Billet Unité à Bord*	723 600	471 150	2,00 €
Billet Unité Carte Bancaire**	Non existant	261 347	1,50 €
1 voyage Post paiement	Non existant	53 212	1,35 €
Journée 1 personne	5 056	3 853	5,50 €
Journée 5 personnes	1 570	1 805	10,50 €
Carnet 10 voyages	75 769	77 175	13,50 €
Groupe	340	2 442	13,50 €
10 Voyages Tarif préférentiel***	1 062	1 149	4.00 €

*Il convient de préciser que le tarif du support (0,40€) est inclus dans le prix du titre dépannage (ticket rechargeable).

Le titre unitaire EMV (ticket sur carte bancaire) avec achat à bord des véhicules reste proposé à 1,5 € TTC soit **- 6% par rapport au prix actuel du ticket à bord.

*** évolution liée avec la baisse du préférentiel 31 jours

Pour les abonnements et autres titres chargeables

Les cartes sans contact sont réservées à ce type de titres. Le prix du support reste inchangé (10 €) et a une durée de validité de 10 ans.

Cette carte est aussi obligatoire pour les titres « seniors » (abonnement à 0 €).

Il est proposé de diminuer les tarifs en vigueur à ce jour, sur l'ensemble des abonnements.

Pour les abonnements

	Quantités vendues en 2024	Nombre de titres vendus Prévisionnel sur l'année 2025	*Tarif actuel*	A compter du 01/07/25 En TTC	*Evolution*	*Evolution*
Titres Grand Public						
Abt + 26 ans 31 jours	11 246	11 314	*37,00 €*	32,00 €	- *5,00 €*	*-13.5 %*
Abt + 26 ans Annuel	1 131	1 067	*370,00 €*	320,00 €	- *50,00 €*	*-13.5%*
SESAME annuel titre non nominatif	6	3	*370,00 €*	320,00 €	- *50,00 €*	*-13.5%*
Titres Jeunes Scolaires, Etudiants						
Abt - 18 ans 31 j 1 Enfant	1 639	1 615	*23,00 €*	20,00 €	- *3,00 €*	*-13.00%*
Abt - 18 ans Annuel 1 Enfant	6 031	6 315	*102,50 €*	90,00 €	- *12,50 €*	*-12.2%*
Abt - 18 ans Annuel 2 Enfants	2 282	2 295	*89,50 €*	78,00 €	- *11,50 €*	*-12.8%*
Abt - 18 ans Annuel 3 Enfants	1 033	1 179	*69,50 €*	60,00 €	- *9,50 €*	*-13.70%*
Abt - 26 ans 31 jours	7 549	5 977	*23,00 €*	20,00 €	- *3,00 €*	*-13.00%*
Abt - 26 ans 1 an	5 852	6 107	*108,00 €*	95,00 €	- *13,00 €*	*-12.00%*
Titres Seniors						
Abt SENIOR + 31 jours	127	87	*23,00 €*	- €	- *23,00 €*	*-100.00%*
Abt SENIOR + Annuel	1 340	1 362	*108,00 €*	- €	- *108,00 €*	*-100.00%*
Abt préférentiel 65 ans et +	2 788	2 924	- €	- €		
Titres sociaux						
Abt Mensuel Tarifs Préférentiel	72 465	70 809	*8,70 €*	5,00 €	- *3,70 €*	*-42.00%*

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2025.

Concernant la mise en place d'abonnements à 0 € pour les séniors et les plus de 65 ans, il s'agit d'encourager ces populations à revenir vers le transport public. En effet, on a noté une baisse sensible de fréquentation depuis l'épidémie de covid.

S'agissant des publics fragiles, la baisse proposée de 8,70 € à 5 € pour l'abonnement mensuel est une mesure sociale forte qui témoigne de l'engagement de Limoges Métropole, au-delà de ses compétences propres, dans les domaines de la solidarité et de l'inclusion, politiques publiques parfois victimes de restrictions budgétaires.

III – Le financement de l'ensemble des mesures de cette expérimentation

Le financement par Limoges Métropole de cette expérimentation est estimé à un montant total de 1 130 025 € HT pour 12 mois (euros 2023) et à 1 561 567 € HT pour 18 mois et il est décomposé comme ci-dessous :

	Juillet 25 à Juillet 26 12 mois	**Juillet 25 à Décembre 26 18 mois**
Contribution estimée pour les weekends	259 630 €	*342 358 €*
Perte de recettes liées à la baisse du tarif des abonnements	870 395 €	*1 219 210 €*
Total	**1 130 025 €**	**1 561 567 €**

Si cette expérimentation venait à être pérennisée, le financement de cette mesure est estimé à ce stade, aux montants ci-dessous :

Estimation	***Juillet 2025 - 2030***	***Juillet 2025 - 2031***
Contribution estimée pour les weekends	*1 029 789 €*	*1 201 654 €*
Perte de recettes liées à la baisse du tarif des abonnements	*4 429 037 €*	*5 350 096 €*
Total	***5 458 826 €***	***6 551 750 €***

Un avenant à la convention de délégation de service public entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et qui prendra fin le 31 décembre 2030 (avec la possibilité d'une année optionnelle du 1er janvier 2031 au 31 décembre 2031) doit donc intervenir pour intégrer cette expérimentation.
Il vise à encadrer les conditions d'exécution du service nécessaire à l'expérimentation du libre accès des weekends à compter du 01/07/2025.
L'avenant 1 ne porte aucune modification du cahier des charges.

La signature de cet avenant permettrait de prendre en compte les modifications des termes de la convention détaillées comme suit :

- le libre accès les weekends à titre expérimental, pour le réseau de transports urbains exploité par la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM), y compris le transport à la demande (Télobus et Handibus),

- une durée d'expérimentation de 12 mois pouvant être prolongée jusqu'au 31 décembre 2026,

- la mise en place d'une politique tarifaire attractive sur les abonnements afin de fidéliser les nouveaux usagers du samedi et du dimanche et de les encourager à devenir des utilisateurs réguliers du réseau de transport en commun de Limoges Métropole.

- un recours par l'exploitant à une solution numérique d'optimisation des réseaux de transport permettant de recenser l'évolution du nombre de passagers sur les

lignes afin d'adapter l'offre de transport en fonction de la demande et d'évaluer l'impact de l'expérimentation,

- l'ajustement de la contribution financière (forfaitaire et variable),
- le suivi de l'expérimentation et la réalisation du bilan par l'exploitant,
- la mise en œuvre d'un plan de communication accompagné des actions s'y rattachant.

Le conseil communautaire décide :

- de mettre en œuvre au 1er juillet 2025 l'expérimentation du libre accès des transports en commun les week-ends pour le réseau exploité par la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM) ;
- de donner son accord à la modification de la grille tarifaire telle que précitée à compter du 1er juillet 2025 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public des transports de personnes de Limoges Métropole ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lever l'option de prolongation de l'expérimentation ;
- d'appliquer au 1er juillet 2025 la grille tarifaire et le lexique des tarifs joints en annexe ;
- d'autoriser le Président de Limoges Métropole ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe des transports de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :
M. Jean-Marie LAGEDAMONT

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 28/05/2025

Publié le mercredi 28 mai 2025

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
087-248719312-20250522-DL25_26679H1-DE
Reçu en Préfecture le 28/05/2025

GAMME TARIFAIRE - LEXIQUE DES TITRES à compter du 1er Juillet 2025

Signé électroniquement le 28/05/2025

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

NOM DU TITRE	UTILISATEURS	DESCRIPTION DU TITRE	MODALITE DE VALIDITE	ZONE DE VALIDITE	TARIFS € TTC	Tarif incluant le prix du support	LIEU DE VENTE
1 VOYAGE	Accessible à tous	Titre à décompte de voyages	Retour et correspondances gratuits dans l'heure qui suit la 1ère validation	Ressort territorial de Limoges Métropole	**2.00 €**	Oui	A bord du véhicule (Support compris : 0.40 €)
					1.50 €	Non	A bord, en validant avec la carte bancaire (EMV) Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT m-ticket
Titre 24h, 1 Personne		Voyages illimités sur une durée de 24h, pour une personne	24h après la 1ère validation		**5.50 €**		Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT Boutique en ligne m-ticket
Titre 24h, 5 Personnes		Voyages illimités sur une durée de 24h, pour un groupe de 5 personnes maximum			**10.50 €**		
10 VOYAGES		Titre à décompte de voyages	Retour et correspondances gratuits dans l'heure qui suit la 1ère validation Multi validation possible		**13.50 €**		
PASS LIBERTE		Titre à décompte de voyages **payable en fin de mois**	Retour et correspondances gratuits dans l'heure qui suit la 1ère validation		**1.35 €**		Agence Commerciale TCL (Sous condition de souscription d'un plan de prélèvement)
26 ANS ET + 31 JOURS	Accessible à toute personne de 26 ans et + à date de l'achat de son titre	Titre mensuel payant, à voyages illimités (abonnement)	31 jours glissants à compter de la 1ère validation		**32.00 €**		Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT Boutique en ligne
26 ANS ET + 1 AN		Titre annuel payant, à voyages illimités (abonnement)	1 an glissant, à compter de la 1ère validation		**320.00 €**		Agence Commerciale TCL + DAT + Boutique en ligne

NOM DU TITRE	UTILISATEURS	DESCRIPTION DU TITRE	MODALITE DE VALIDITE	ZONE DE VALIDITE	TARIFS	Tarif incluant le prix du support	LIEU DE VENTE
SESAME	Accessible à tous	Titre annuel sur « carte anonyme » à voyages illimités (abonnement)	1 an glissant, à compter de la 1ère validation	Ressort territorial de Limoges Métropole	**320.00 €**	Non	Agence Commerciale TCL DAT Boutique en ligne
SENIOR	Retraités (sans restriction d'âge) à date de l'achat de son titre Plus de 65 ans (sans restriction d'activité actif/retraité)	Titre annuel à voyages illimités (abonnement)			**0.00 €**		Agence Commerciale TCL DAT Boutique en ligne
GROUPE	Groupe de 30 personnes maximum, montant et descendant aux mêmes arrêts	Titre forfaitaire pour 30 personnes maximum, pour 1 voyage	Retour et correspondances gratuits dans l'heure qui suit la 1ère validation (1 validation par groupe)		**13.50 €**		Agence Commerciale TCL
- DE 26 ANS 31 JOURS	Accessible à toute personne ayant -26ans à date de l'achat de son titre	Titre mensuel, à voyages illimités (abonnement)	31 jours glissants à compter de la 1ère validation		**20.00 €**		Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT Boutique en ligne m-ticket
- DE 26 ANS 1 AN	Accessible à toute personne ayant -26ans à date de l'achat de son titre	Titre annuel, à voyages illimités (abonnement)	1 an glissant, à compter de la 1ère validation	Ressort territorial de Limoges Métropole	**95.00 €**		Agence Commerciale TCL DAT Boutique en ligne
- DE 18 ANS 31 JOURS	Accessible à toute personne ayant -18ans à date de l'achat de son titre	Titre mensuel à voyages illimités (abonnement)	31 jours glissants à compter de la 1ère validation		**20.00 €**		Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT Boutique en ligne
- DE 18 ANS 1 AN		Titre annuel à voyages illimités (abonnement)	1 an glissant, à compter de la 1ère validation		**90.00 €** pour 1 enfant		
					78.00 €/ enfant, pour 2 enfants **60.00 €**/ enfant, pour 3 enfants et+		Agence Commerciale TCL

TARIF PREFERENTIEL 10 VOYAGES	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, contrat unique d'insertion, demandeurs d'asile, attestation provisoire de séjour	Titre à décompte de voyages	Retour et correspondances gratuits dans l'heure qui suit la 1ère validation		**4.00 €** Conditionné par l'ouverture de droits préalable dans sa Mairie de rattachement au sein de Limoges Métropole	Non	Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT Boutique en ligne
	Invalides avec taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%, bénéficiaire de la carte mobilité inclusion avec la mention « invalidité », CMU-C ou CSS				**4.00 €** Conditionné par l'ouverture de droits préalable à l'**Agence** Commerciale TCL		
TARIF PREFERENTIEL 31 JOURS	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, contrat unique d'insertion, demandeurs d'asile, attestation provisoire de séjour	Titre mensuel, à voyages illimités (abonnement)	31 jours glissants à compter de la 1ère validation	Ressort territorial de Limoges Métropole	**5.00 €** Conditionné par l'ouverture de droits préalable dans sa Mairie de rattachement au sein de Limoges Métropole	Non	Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT Boutique en ligne
	Invalides avec taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%, bénéficiaires de la carte mobilité inclusion avec la mention « invalidité », CMU-C ou CSS				**5.00 €** Conditionné par l'ouverture de droits préalable à l'Agence Commerciale TCL		

NOM DU TITRE / DU SUPPORT	UTILISATEURS	DESCRIPTION DU TITRE	DUREE DE VALIDITE	ZONE DE VALIDITE	TARIFS (En vigueur à compter de la mise en œuvre de la nouvelle billettique)	Tarif incluant le prix du support	LIEU DE VENTE
ACCOMPAGNANT PMR	Personne accompagnant un détenteur de titre à tarif préférentiel	Titre annuel à voyages illimités (abonnement) **T**itre temporairement cessible à un tiers accompagnant	Validité établie en fonction de la date de fin de validité figurant sur la carte d'invalidité du détenteur (maximum 3 ans).	Ressort territorial de Limoges Métropole	**GRATUIT** Sur demande du détenteur au moment de l'achat de son titre à tarif préférentiel payant sur présentation de sa carte d'invalidité CMI avec la mention invalidité émanant de la MDPH87.	Non	Agence Commerciale TCL
Enfant – de 4 ans	Un enfant de moins de 4 ans	Pas de titre ni de support nécessaire			**GRATUIT** Sous condition de voyage sur les genoux de la personne qui l'accompagne		–
ACCOMPAGNANT Handibus	Accompagnateurs de personnes titulaires de la carte d'invalidité avec la mention « tierce personne » sur le service Handibus.	Titre annuel	Validité établie en fonction de la date de fin de validité figurant sur la carte TCL du détenteur.		**GRATUIT**		Agence Commerciale TCL
Carte sans contact	Carte à puce : prix forfaitaire	*Support de titres*	Valable 10 ans à partir de sa date de création		**10 €** Pour les **ACCOMPAGNANTS** : la 1ère carte est **GRATUITE** et le nom du détenteur du titre payant figure sur le support	N/A	
Ticket Sans Contact	Ticket anonyme à puce : prix forfaitaire		Illimitée		**0.40 €**		A bord du véhicule Agence Commerciale TCL Points de vente TCL agréés DAT